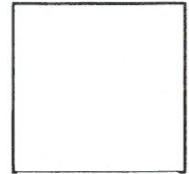




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-23



BD

Envoyé en préfecture le 05/09/2022

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 038-213804768-20220829-2022_23-DE

Séance du 29/08/2022

L'an 2022 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Severine, M. DURANTON Bertrand, Mme GENIN Chantal, M. HUTHER Fabrice, Mme MATHIEU Emilie, M. QUEMIN Denis, Mme SCHULTZ Laurence, M. SEIGLE Didier, M. SLACHETKA Emmanuel, Mme TODARO Marie-pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. THIVOLET Daniel

Etai(ent) excusé(s) :

M. JOURDAN Jérôme

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DELORME Severine

Date de convocation

23/08/2022

Date d'affichage

...././....

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

DEMANDE DE SUBVENTION REGION POUR L'AIRE DE JEUX DE MEPIN

Le Maire explique qu'après avoir rénové l'aire de jeux du côté Savas, il est à présent important de rénover l'aire de jeux de Mépin.

Le montant de la rénovation se porte actuellement à 3200.00€ + 11391.83€ = 14 591.83€

La région peut être sollicitée dans le cadre du bonus ruralité, pour subventionner 40% des travaux soit une subvention maximum de 7004.08€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- Décide de faire une demande de subvention à la région pour 40% du montant HT des travaux

- Dit que la collectivité payera les 60% restant

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à l'affaire en cours



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Savas-Mépin

Le Maire, Bertrand DURANTON